

DECRET N° 2004-589 DU 13 OCTOBRE 2004

portant approbation des états financiers de
l'Office National de Stabilisation et de Soutien
des Prix des Produits Agricoles (ONS) pour
l'exercice clos au 31 décembre 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 3 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n°2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-364 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n°96-75 du 02 avril 1996 portant approbation des statuts de l'Office National, de Stabilisation et de Soutien des Prix des produits Agricoles (ONS) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 octobre 2004 ;

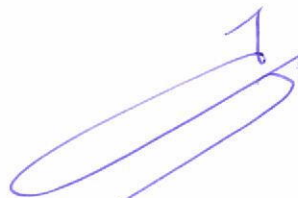
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers de l'Office National de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (ONS) pour l'exercice clos au 31 décembre 2003, tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 octobre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Lazare SEHOUETO.-



Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 4 MAEP 4 MFE
4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO1.